



Bulletin municipal de décembre 2021

ÉDITORIAL DU MAIRE



Et de 5 !

Nous pensions que la pandémie était derrière nous et voilà que la cinquième vague nous rappelle à l'ordre. Nous devons donc de nouveau être patients !

Maigre consolation : les gestes barrières nous sont devenus familiers.

La vie de votre conseil municipal a quelque peu été impactée puisque seuls les conseils ont fonctionné, les commissions communales ne s'étant que très peu réunies.

Cette période difficile n'a pourtant pas ralenti nos projets et certains d'entre eux ont déjà vu le jour comme l'installation du kinésithérapeute à qui nous souhaitons la bienvenue.

Toujours en centre bourg, le chantier du cabinet médical vient de démarrer et pourra ainsi accueillir notre deuxième médecin.

Le calendrier fixé devrait être atteint au printemps 2022.

Au carrefour du Cheval Blanc, les travaux de la boulangerie commenceront à l'été 2022 : ils permettront un déplacement stratégique d'un commerce indispensable à la vie de notre village. Ce projet est actuellement en phase de permis de construire.

2021 a aussi été marquée par la numérotation complète sur la commune, permettant non seulement aux livreurs et surtout aux secours de mieux localiser les adresses, mais aussi aux fournisseurs d'accès de pouvoir commencer à proposer des offres internet fibre.

Je remercie les élus pour le travail de porte à porte qu'ils ont effectué à cette occasion.

Merci aussi à eux d'avoir cherché à décorer nos centres bourgs un weekend de décembre : hélas, une personne mal intentionnée s'était déjà « servie » le mardi et avait volé la moitié des décorations du pont de l'Aumance. Faut-il avoir un petit esprit pour agir ainsi à une époque comme celle de Noël ! Tout aussi petit devait être l'esprit qui, cet été, a subtilisé les figurines en métal qui annonçait la présence des écoles pour la sécurité de nos enfants.

Décidément, 2021 est une année bien singulière qui a vu la disparition de notre doyenne dans sa 107ème année. Elle s'est éteinte chez elle comme elle devait probablement l'espérer. Son souvenir perdurera : une plaque au pied d'un arbre commémore sa longue présence sur la commune.

C'est aussi une année de fierté puisqu'une entreprise de bois de notre village a reçu mission de fabriquer des éléments de la future charpente de la cathédrale de Paris, consécration du savoir-faire local.

Notre milieu rural est toujours vaillant et votre conseil continuera de soutenir les initiatives locales pour maintenir le dynamisme de notre village.

Je vous souhaite les meilleures fêtes de fin d'année possibles.

Pierre-Marie Delanoy

ÉDITORIAL DU MAIRE DÉLÉGUÉ



L'année 2021 se termine, marquée par la reprise épidémique, et la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, nous obligeant à reporter le repas des aînés. On ne peut qu'espérer que la situation reste stable et que nous puissions passer les fêtes avec sérénité.

Mais je retiens aussi la formidable mobilisation locale qui nous permet de mieux traverser cette période, celle des soignants, des enseignants, des agents municipaux, des associations, des entreprises...de chacune et chacun d'entre nous. Merci à toutes et à tous.

Notre priorité aura été de rester au plus proche de vos besoins, nous devons poursuivre cette mobilisation pour maintenir et renforcer le lien avec nos aînés, nos enfants, nos associations.

J'ai bon espoir que le milieu associatif retrouve les moments de convivialité si utiles à la cohésion de tous.

J'en appelle à la responsabilité de tous pour respecter les gestes barrières et les règles de savoir-vivre pour que notre village continue d'être aussi beau. Trop de fois nous déplorons des incivilités, j'en appelle au civisme de chacun.

Nous devons garder confiance en l'avenir et nos projets avancent : vos rues sont désormais baptisées et chacun de vous a pu découvrir sa nouvelle adresse ; nous engagerons les travaux d'agrandissement de la cuisine de Vitray courant 2022, un projet d'aménagement de la place de la mairie est actuellement à l'étude, l'ouverture du chemin communal de la Fontaine St Eloi est en bonne voie, les travaux d'éclairage de la Chapelle St Eloi sont en cours, les horaires d'éclairage public vont être unifiés sur l'ensemble de la commune, ainsi l'éclairage sera éteint de 22h à 6h30, une case à livres a été installée sous le préau

et je souhaite qu'une aire de jeux soit mise en place dans le parc pour l'été prochain.

Pour construire 2022 et, au-delà, les années à venir, votre équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

Je ne peux pas terminer ce texte sans avoir une pensée émue pour les proches des personnes qui nous ont quitté cette année.

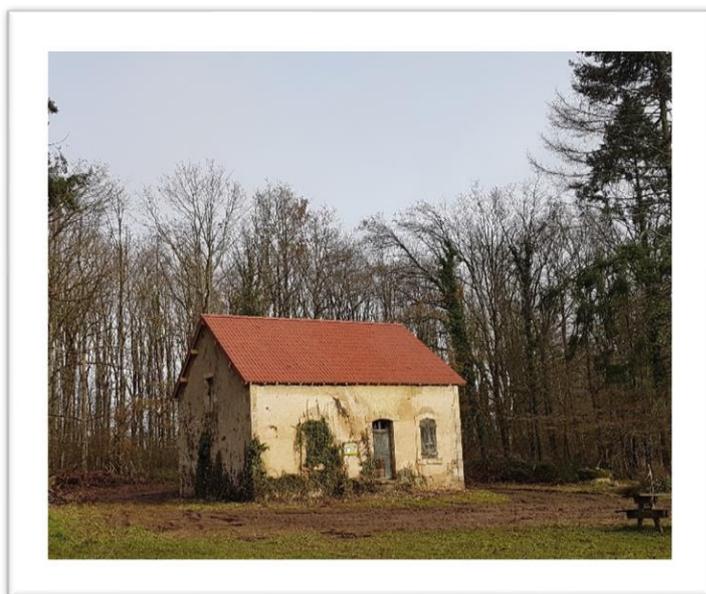
Je vous souhaite de bonnes fêtes, en mon nom et au nom des élus de la commune déléguée de Vitray, et vous adresse tous nos vœux pour 2022, à vous-mêmes ainsi qu'à vos familles.

Au plaisir de vous rencontrer et de nous retrouver,

Bernard Damoiseau

LA MAISON DU LOUP

La Maison du Loup, qui se trouve sur le territoire de la commune au rond de Vitray mais appartient à l'ONF, a été enfin réparée grâce à une subvention Natura 2000.



LA PLAQUE DAFFY

Une plaque honorant des résistants locaux sera posée avec l'accord de l'ONF non loin du Rond de la Croix de Vitray ; l'inauguration est reportée à une date meilleure.

LES ÉCOLES DE MEAULNE-VITRAY

La commune possède deux écoles, une école maternelle (photo) située près de l'église et une école primaire située à côté de l'Agence postale dans l'ancien bâtiment de la mairie. Elles fonctionnent par groupe de niveaux puisqu'il n'y a que 4 enseignants pour les deux écoles.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les effectifs se décomposent de la manière suivante :

- dans les locaux de l'école maternelle, une classe de Petite Section et de Moyenne Section de maternelle, de 26 élèves, avec comme enseignante Mme Bodnar, assistée d'une personne faisant fonction d'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), qui a remplacé Agnès Rigoulet partie à la retraite en novembre.



- dans les locaux de l'école primaire, une classe de Grande Section de maternelle et Cours préparatoire de 19 élèves, avec comme enseignante Mme Carteron, assistée d'une personne faisant fonction d'Atsem

- une autre classe de CE1/CE2 de 15 élèves dont l'enseignant est M. Giosa

- enfin une classe de CM1/CM2 de 17 élèves dont l'enseignante est Mme Defoy le lundi et Mme Giosa les autres jours.

Soit un **effectif total de 77 élèves.**

En cette période de crise sanitaire avec un protocole de niveau 3, les enfants rentrent à l'école à des heures différentes : les CM à 8h50, les C.E à 8h55 et les GS/CP à 9h, le port du masque étant obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans ainsi que pour le personnel.

La pause méridienne

Le repas des enfants se déroule en deux services, le premier de 11h30 à 12h30 pour les élèves de maternelle et de CP et le deuxième de 12h30 à 13h30, pour les élèves des cours élémentaires et cours moyens. Cette année, le tarif des repas a été fixé à 2.99 euros. La surveillance des repas est assurée par des agents de la Communauté de communes.

Un service de garderie est proposé à la Cure (Espace Jacqueline Pelletier Doisy-Delachaux) avant et après la journée de classe de 7h à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, facturé 0.90 euro la demi-heure + 0.20 euro le goûter.

Tous ces services, écoles, cantine et garderie, sont gérés par la Communauté de communes du Pays de Tronçais. Le service de transports scolaires est, lui, géré par la Région.

IMPORTANT, LE RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit ; si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

À quoi ça sert ?

- il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif entre 16 et 18 ans

- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire.

Le recensement permet également à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Comment être recensé ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

QUELLE EST CETTE FLEUR ?



- Elle vient de fleurir courant novembre, sur nos trottoirs, dans le centre du village.
- Cette fleur pousse tous les 25 mètres environ : elle a été créée lors de la démarche Village ami des aînés et représente une partie du travail effectué lors du précédent mandat qui avait pour thème “les espaces extérieurs et les bâtiments” ; nous avons d’ailleurs été lauréats pour cette démarche en 2016 au Troisième Colloque du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés.
- En suivant cette fleur, cette marguerite, nous sommes sur un trajet sécurisé qui a d'ailleurs été régulièrement emprunté comme promenade de santé par un de nos anciens bien connus. Ce trajet est à améliorer par toute personne utilisant ce circuit : ne manque-t-il pas un banc, une table, un éclairage, ou tout autre chose, voire un tracé différent ?
- Toutes vos idées sont bonnes et à déposer au secrétariat de la mairie ou auprès de l'association Vivre Ensemble à Meaulne. Aux dernières nouvelles, nous avons été heureux de savoir que ces fleurs intéressaient particulièrement les enfants des écoles.

LA SCIERIE CHIGNAC ET LES CHÊNES DE NOTRE-DAME

La Fédération nationale du bois a choisi une seule scierie dans l'Allier, parmi une quarantaine nationale, pour préparer les poutres servant à la réfection de la cathédrale Notre-Dame : c'est l'entreprise Chignac, située aux Brosses à Meaulne ! Il fallait une scierie capable de manipuler et de scier des troncs assez longs pour obtenir des poutres de 12,50 m de long...

La scierie a reçu deux camions de grumes de chênes : 5 provenaient de la forêt de Tronçais, 2 de la forêt de Dreuille, 1 de la forêt de Bagnolet, et 7 provenaient de bois privés (2 de Pousy-Mésangy et 5 de Jaligny). La plus grosse faisait 12 m³ et pesait plus de 12 tonnes ! Une seule grume s'est révélée inutilisable, malheureusement abimée à cœur. Les poutres obtenues resteront chacune dans leur scierie, le temps qu'une entreprise de charpente soit choisie.

Pour l'instant, ce travail est conçu comme du mécénat par Jean-Pierre et André Chignac, qui ont repris l'entreprise créée par leur père en 1959 sur le même emplacement : c'est la contribution de leur savoir-faire à une cause nationale ainsi qu'une belle expérience pour ces deux frères, leurs employés et leur nièce Laura qui a rejoint l'entreprise en 2019. L'entreprise qui s'est agrandie et modernisée depuis sa création ne fait pas que du sciage, elle est passée à ce qu'on appelle « la seconde transformation » du bois et vend depuis les années 2000 des pièces rabotées, du parquet, du bois sec toute essence. Leur spécialité est la fabrication de pièces de tonnellerie, même si l'année 2009 a vu les commandes de pièces pour cuves et foudres tomber à zéro, mais la diversification de l'entreprise a permis de passer le cap : leur parquet naturel en bois non traité est de plus en plus recherché par des clients soucieux d'écologie.



À NOTRE DOYENNE

Texte de Jacques BARDIOT



Aimée Cabane, vous êtes née le 30 décembre 1914, vous avez été un enfant de la guerre, de la Grande Guerre. Vous êtes décédée le 6 novembre 2021 durant la pandémie de la Covid 19.

Vous avez connu les privations, la seconde guerre mondiale, les Trente Glorieuses, l'électricité, la T.S.F, le réfrigérateur, la télévision, la machine à laver, la société de consommation. Cette société de consommation, certes vous y avez participé, mais avec modération.

Je me souviens de vos principes, à graver comme une épitaphe : pas d'alcool, pas de sucreries, pas de médecin.

Dans votre grande sagesse, vous aviez bien compris que quand le médecin était là, la santé n'était pas obligatoirement au rendez-vous.

Combien de fois alors que je venais faire une visite avec votre accord, m'avez-vous dit : « Qu'est-ce que vous venez faire là ! Je ne vous ai rien demandé ! »

Vous avez traversé l'Histoire avec une extrême discrétion en compagnie de votre mari Gustave, élu municipal dès la Libération, puis adjoint au maire de Meaulne.

J'ai parlé avec votre fille Odette : oui, vous étiez une féministe, toujours prête à mettre en valeur le travail des femmes.

Maintenant vous allez rejoindre votre dernière demeure, rejoindre Gustave. Mais nous, les orphelins de la doyenne des doyennes de Meaulne, nous pourrons toujours vous dire un petit bonjour sous l'arbre du Jardin de la Cure qui vous est dédié.

Au revoir, Aimée Cabane, et merci encore pour votre passage parmi nous.

LE SYSTEME CLIINK

Un nouveau système de collecte du verre a été mis en place par le SICTOM sur notre commune. Les habitants qui rapportent leur verre à un point de collecte équipé du terminal Cliiink gagnent des points, qui, une fois cumulés, sont convertis en réductions chez des commerçants locaux participant à l'opération ; pour l'instant, quelques commerces de Montluçon se sont inscrits mais cela doit se développer.

Les deux containers équipés se trouvent à Vitray route de Cérilly (RD 145) au niveau des anciennes bennes et à Meaulne route de Vitray (RD 145) ; il est possible que ce dernier soit déplacé à l'aire d'accueil RD 2144, nous vous préviendrons.

Deux façons de collecter les points :

- soit vous utilisez une carte Cliiink à demander au SICTOM RM par mail (accueil@sictomrm.fr) en indiquant vos nom, prénom et adresse, ou bien vous vous présentez directement au SICTOM, Rue du terrier, 03410 Domérat, ou par courrier à la même adresse.

Dès réception de la carte, il faut créer son compte sur cliiink si ce n'est pas déjà fait et indiquer le N° de sa carte (<https://www.cliiink.com/user/register/>)

- soit vous téléchargez l'application Cliiink sur votre smartphone

Sur Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details>.

Sur l'App Store : <https://apps.apple.com/fr/app/cliiink/id991793698>

Ensuite, avant de mettre vos verres dans la benne, soit vous présentez votre carte, soit vous vous connectez en bluetooth avec votre smartphone. Chaque verre jeté provoque une petite lumière verte sur l'appareil ; n'oubliez pas de présenter à nouveau votre carte pour signaler la fin de votre opération. Les points sont crédités sur votre compte cliiink au bout de 24 ou 48 heures.

Bilan de décembre 2021 : la totalité des 200 systèmes cliiink prévus sur notre territoire a été installée. En deux mois, on comptabilise déjà 4 800 comptes d'utilisateurs dont 2 300 ont effectué au moins un dépôt, 272 000 verres déposés, déjà 50 magasins partenaires et 311 offres commerciales utilisées par les usagers du service. Un commerce de Meaulne-Vitray est déjà référencé !

SERVICES PROPOSÉS PAR LA COMMUNE

Nous vous rappelons que la Mairie a mis en place plusieurs services comme l'agent postal qui œuvre à La Poste et qui peut vous aider à utiliser l'ordinateur et l'imprimante mis à disposition, le cinéma rural qui vous présente mensuellement un film très récent, le passage de la TRITOU mobile, etc.

Parmi ces services :

Le ramassage des encombrants :

Si vous avez du gros électroménager, des meubles, matelas, etc. à mettre à la déchetterie, les agents techniques peuvent passer les prendre et les transporter en déchetterie à votre place.

Pré-inscription par téléphone à la mairie au 04 70 06 95 34. Si vous tombez sur le répondeur, laissez vos coordonnées complètes (Nom, adresse et n° de téléphone) ainsi que la nature de l'encombrant, un agent communal passera avec un camion dans le mois qui suit.

Les déchets verts

Vous savez qu'il est interdit dans l'Allier de brûler ses déchets verts (règlement sanitaire départemental mis à jour en juin 2013). En dehors des déchetteries, vous pouvez déposer vos résidus de tonte, vos branchages, au dépôt de déchets verts route de Vitray, du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30, après être venu récupérer la clef en mairie.

NB : Il est important, pour faciliter le travail des agents et le recyclage de ces déchets verts, de bien séparer les déchets issus de tontes de ceux issus des branchages !

Naturellement, assurez-vous bien qu'il n'y ait que des déchets verts !

Le transport à la demande



Un service de transports à la demande est à votre écoute par simple appel au secrétariat de la mairie au 04.70.06.95.34 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Vous avez 65 ans ou plus, vous ne pouvez pas conduire, définitivement ou momentanément, vous n'avez pas de famille à proximité, pas de connaissances qui puissent vous dépanner et vous souhaitez néanmoins vous déplacer pour :

- Aller chez un professionnel de santé (à l'exception des personnes pouvant bénéficier de la prise en charge du transport sanitaire)
- Aller faire vos courses aux marchés de Vallon, Ainay-le-Château, Cérilly
- Aller faire vos achats aux magasins Vival de Meaulne, Carrefour de Vallon-en-Sully, Intermarché d'Ainay-le-Château

Ce service à la personne est actuellement gratuit, il est assuré par une équipe de bénévoles et coordonné par un bénévole.

L'utilisation du véhicule municipal implique que les demandes doivent être faites **48 heures avant pour un déplacement médical et 4 jours avant pour des courses**. Le secrétariat de mairie tient à votre disposition le règlement intérieur de ce service.

Merci aux bénévoles qui s'impliquent activement et régulièrement dans ce service, prenant de leur temps pour transporter les bénéficiaires.

Le restaurant senior

(malheureusement actuellement fermé en raison des contraintes sanitaires)

Il est situé dans la cantine scolaire mais l'accès se fait par l'arrière de la mairie de Meaulne. Il est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis sauf durant la période des vacances scolaires. La restauration est à 12h précises ; les repas sont confectionnés par la responsable de la restauration

scolaire qui orchestre en fonction des saisons et avec des produits frais. Le repas est composé d'une entrée, un plat de résistance, du fromage, un dessert, la boisson (eau et vin) et café, **le tout pour la somme de 6 euros.**

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la mairie de Meaulne **une semaine avant la date présumée du ou des repas.**

N'oubliez pas de vous munir d'une attestation de responsabilité civile (à demander à votre compagnie d'assurance sur simple appel téléphonique) ! Le paiement se fait auprès du Trésor public, après réception d'un avis de la somme à payer.

Ce service s'adresse aux aînés à partir de l'âge de 65 ans. À noter : un conjoint n'ayant pas atteint l'âge peut vous accompagner ! Le règlement intérieur de ce service se trouve à la mairie, à la disposition des aînés qui souhaitent le consulter.

Une mutuelle accessible

La santé coûte cher et certains éprouvent des difficultés pour financer leur mutuelle santé. La commune a contracté un partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) afin de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Ce dispositif "Ma Commune, ma santé" s'adresse à tous (jeunes, seniors, etc.), plus généralement à toutes les personnes qui n'entrent pas dans le cadre des obligations de l'ANI (complémentaire santé interprofessionnelle pour les salariés d'entreprise). Un texte de présentation Mutuelle Santé se trouve sur le site municipal sur la page dédiée à Meaulne-Vitray VAA <http://www.meaulne.fr/aines/meaulne-vitray-village-ami-des-aines/>

Si vous souhaitez des renseignements personnalisés, vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de la mairie, un élu du CCAS vous recevra.



QU'EST-CE QU'UN CCAS ?

Les CCAS/CIAS trouvent leur origine dans les bureaux de bienfaisance, institués par la loi du 7 frimaire an V (1796), et les bureaux d'assistance, rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1893. Les Bureaux d'Aide Sociale, créés par le décret du 29 novembre 1953, ont regroupé les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance. En 1978 le Bureau d'Aide Sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nom qui sera consacré par la loi du 6 janvier 1986. Un CCAS, qui est un organisme public, n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Le CCAS de Meaulne-Vitray est géré par un Conseil d'administration siégeant en mairie de Meaulne et composé :

- du maire, président de droit
 - d'élus locaux désignés par le Conseil municipal
 - de personnes nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.
- Il est à noter que les membres du Conseil d'administration sont tenus au droit de réserve.

Le CCAS est l'outil social de votre commune : il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. L'analyse des besoins sociaux permet de détecter les besoins de la population (jeunes, familles, personnes âgées, personnes handicapées, et personnes en difficulté). C'est le CCAS qui reçoit les demandes d'allocations spécifiques et y donne son accord ; à la demande du département, il donne son avis sur la prise en charge, au titre du département, des frais de placement en milieu spécialisé (EHPAD), etc. Le CCAS peut intervenir sous forme de prestations, remboursables ou non remboursables, de prestations en nature, afin de lutter contre l'exclusion sociale.

Le CCAS étant l'outil social de la commune, il lui appartient de travailler sur la prévention de la population en situation de précarité. D'où la réflexion menée tout récemment par le Conseil d'administration d'ouvrir **début 2022, une antenne de la Banque alimentaire** avec une programmation d'activités annexes liées à des actions d'insertion (atelier cuisine, etc.).

→ Pour information, il ne doit pas y avoir de confusion entre le CCAS de la commune de Meaulne-Vitray et le Centre social rural du Val de Cher-Pays de Tronçais, également situé à Meaulne-Vitray : dans "Centre social", "social" veut dire "toute la société" ; le Centre social est donc un lieu d'animation tout public intervenant sur le territoire des deux Communautés de Communes.

COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE DES 25, 26, ET 27 NOVEMBRE 2021

Cette collecte s'est faite au magasin Vival (anciennement Casino) de Meaulne-Vitray avec l'accord de son gérant : 106 kg de marchandises ont été offerts !

Nous remercions les généreux donateurs.



UN FUTUR SERVICE D'AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

En collaboration avec le club informatique AMI, un bureau pourvu d'un ordinateur connecté à l'internet et une imprimante seront mis à votre disposition dans l'Espace Pelletier Doisy Delachaux afin d'effectuer vos démarches administratives. Un bénévole du club vous accompagnera. Ce service sera mis en place courant 2022.

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES



A l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune reconduit le concours des maisons décorées. Cette année encore les décors naturels ou peu énergivores seront privilégiés.

Merci de vous inscrire en complétant le bulletin ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 27 décembre.

Passage du jury le 28 ou 29 décembre.

.....

Mme/M.

Adresse

Souhaite(nt) s'inscrire au concours des maisons décorées.

le / /

Signature:

LES TRAVAUX

L'espace Jacqueline Pelletier Doisy Delachaux (anciennement la Cure)

Le gazon est semé, le puits est réparé et sécurisé ; la plaque de rue est installée.

Les agents municipaux vont isoler la cage du monte-personne pour qu'on accède à la salle informatique dans de bonnes conditions.

Local d'accueil du kinésithérapeute :

Les travaux sont terminés. M. BARANSKI a commencé son activité le 1er septembre.

Le bail signé chez Maître LESAGE, notaire à Saint-Amand-Montrond, nous engage avec M. BARANSKI pour les 6 prochaines années.

Le conseil municipal a délibéré et fixé un loyer mensuel à 250 €.

Certes, ce loyer peut paraître faible, mais quel village peut se vanter d'accueillir un kinésithérapeute de nos jours ?

Votre conseil municipal veille à favoriser l'accueil de professionnels de santé ou d'artisans pour conserver et développer le dynamisme et l'attractivité de notre commune.

La boulangerie :

Mme AUROY, architecte à Saint Amand Montrond, a dessiné les plans. Notre secrétaire, Véronique Foulquier, a demandé des subventions au Département, à la Région et à l'État.

Le conseil municipal se fixe comme objectif la fin des travaux au deuxième semestre 2022.



La Cure-cheminement PMR et puits



La Cure-façade



Le local du kinésithérapeute

Travaux routiers de la Communauté de communes :

La Communauté de communes, qui a la compétence voirie, intervient sur les routes non départementales du Pays de Tronçais : tous les deux ans, chaque commune est concernée ; les travaux pour Meaulne-Vitray auront lieu au deuxième semestre 2022



Second cabinet médical :

Le docteur Andy Hugonnier, qui termine ses études, viendra s'installer à partir du mois de mai 2022 dans notre commune.

Pas mal de travaux sont nécessaires pour réhabiliter le bâtiment rue des Dames. Il est à noter que les devis signés proviennent tous d'entreprises de Meaulne-Vitray.

Les travaux ont déjà commencé, la toiture réalisée par l'entreprise Tullio est terminée.

Prochainement, les anciennes vitrines seront remplacées par des fenêtres aux dimensions plus bourbonnaises et de nouvelles huisseries seront installées. Pendant ces travaux, le stationnement rue des Dames pourra être perturbé.

Le challenge étant d'avoir terminé ces travaux avant mai 2022 !

Le kiosque du Jardin de la Cure :

« Le façonnage artisanal » de ce kiosque a été réalisé bénévolement. Cet été, avec l'entreprise Tullio et l'aide de quelques élus et bénévoles, le kiosque a vu le jour en lieu et place de l'ancien garage. Des bancs seront installés pour le confort des promeneurs et visiteurs. Il restera la petite maison adjacente à réhabiliter.

Le méthaniseur de l'Ételon :

Des travaux concernant l'acheminement du gaz par des conduites de l'Ételon à Vallon-en-Sully ont eu lieu sur le territoire de notre commune. Ces travaux financés



par GRDF ont traversé notre commune, apportant quelques nuisances, pour nos riverains mais bien moins que pour nos commerçants jouxtant la RD 2144. Les conduites doivent passer sous le lit de l'Aumance !

Les élus ont assisté assidûment à toutes les réunions de chantier afin de surveiller au mieux l'avancée des travaux.

NUMÉROTATION DES RUES

L'entreprise qui a fait l'étude (La Poste) a enfin restitué la numérotation des hameaux qui est métrique. Ensuite, la commune a fait réaliser des plaques émaillées de couleur verte. Les numéros ont été distribués samedi 13 et samedi 20 novembre pour Meaulne et directement à Vitray.

Les personnes âgées ou incapacitées qui ne pourraient pas fixer leur numéro peuvent faire une demande à la mairie pour que les agents municipaux leur installent.

Certains d'entre vous ont vu évoluer leur adresse, en effet la notion de lieu-dit n'est pas compatible avec le logiciel de la poste. Exemple d'évolution : Lieu-dit le Vernet qui s'est transformé en route du Vernet, ou bien Lieu-dit Dagouret transformé en route du Brethon, etc.

DÉMARCHAGE COMMERCIAL

Pour éviter certains abus, la pratique du démarchage commercial sur le territoire de la commune est soumise à autorisation de la mairie.

N'hésitez pas à demander un justificatif et nous prévenir en cas de non-présentation de ce document.



INCIVILITÉS !

Vol : Au niveau des écoles, nous avons installé des silhouettes d'enfant fluorescentes la nuit qui rappellent aux automobilistes qu'il peut y avoir des écoliers qui traversent dans cette zone. Ces silhouettes ont été dérobées ! Quel genre d'individu peut privilégier un petit gain personnel au détriment de la sécurité d'enfants ?

La commune a décidé d'en racheter et les réinstallera prochainement de façon permanente en soudant les écrous.

Déjections canines :



Rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder au ramassage immédiat des déjections canines sur le domaine public, y compris au Jardin de la Cure et au stade municipal. Les animaux doivent être tenus en laisse. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe.

Nuisances sonores et troubles du voisinage :



Nous ne nous rendons pas toujours compte que les bruits que nous faisons gênent parfois nos voisins. Pourtant... les nuisances sonores peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Cela concerne les bruits provoqués par un individu comme les cris..., par une chose (musique, outils...), ou par un animal (aboiements...).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage s'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, l'infraction pour tapage nocturne est présumée, sans que ces bruits soient répétitifs, intenses et qu'ils durent dans le temps.

Pour résoudre ces problèmes, il est recommandé, dans tous les cas, de privilégier le règlement amiable.

Voici quelques démarches que vous pouvez mettre en œuvre successivement :

- *vous entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments (cela suffit très souvent),*
- *si la gêne persiste, lui adresser un courrier simple, puis un recommandé avec avis de réception,*
- *recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (médiateur de justice par exemple),*
- *faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.*

Si la situation ne s'améliore pas, vous pouvez aussi faire appel aux forces de l'ordre. Si vous souhaitez obtenir réparation du préjudice, vous pouvez également effectuer un recours devant un tribunal civil. Vous devrez alors démontrer la réalité de votre préjudice. Pour cela, vous devez réunir un maximum de preuves (courriers échangés avec l'auteur du bruit, constat d'huissier, procès-verbal, témoignages, certificat médical si votre état de santé s'est dégradé...)

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles peuvent également dans certains cas constituer un trouble anormal de voisinage. (Source : www.service-public.fr)

Places handicapées du Cheval Blanc et du Vival :

Récemment, des administrés nous ont avertis que ces places de stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite étaient très souvent occupées par des conducteurs "valides".

Il est du respect de chacun de ne pas occuper ces places réservées aux personnes qui en ont besoin.

Containers poubelles des hameaux :

Pour rappel, le tri sélectif doit être réalisé individuellement.

Les containers qui se trouvent au Vernet vers le pont du Cher sont exclusivement réservés aux habitants de La Chapelle, Valigny, du Bois Bidon et des Rothards où le camion de ramassage ne passe pas. Aux Alliers, le tri des ordures dans les containers n'est pas respecté. Régulièrement, des bouteilles en verre et des cartons sont retrouvés dans les bacs pour ordures ménagères.



***QUELQUES PHOTOS DE
RANDONNÉES ET BALADES EN
HIVER***

*VOUS RANDONNEZ SUR LES CHEMINS DE
MEAULNE-VITRAY ?*

*N'HÉSITEZ PAS À PARTAGER VOS PLUS BELLES
PHOTOS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA
COMMUNE*

REPAS DES AÎNÉS :

Le repas champêtre a eu lieu le 24 juillet dans le parc de Vitray, environ 70 personnes y participaient.



Un grand MERCI aux bénévoles qui ont participé au montage et au démontage des chapiteaux ainsi qu'à Vitray Festivités et à Vivre Ensemble à Meaulne pour le prêt de matériel.

Le repas de fin d'année était prévu le 27 novembre, 100 personnes étaient inscrites ; malheureusement, il a dû être reporté en raison du contexte sanitaire. Nous espérons qu'il pourra avoir lieu au cours du premier trimestre 2022 si les conditions sont plus favorables.



COMMUNIQUÉ du SERVICE d'ACCUEIL FAMILIAL de l'ALLIER

**Vous souhaitez mettre vos compétences au service des autres ?
Devenez accueillant familial.**

L'accueillant familial, agréé par le Président du Conseil départemental, héberge sous son toit, de manière temporaire ou permanente, des personnes adultes handicapées et/ou âgées.

Il constitue une alternative au maintien à domicile et à l'entrée en établissement (foyer, EHPAD...). La solution qu'il apporte permet à la personne accueillie de bénéficier d'un cadre de vie familial, rassurant et sécurisant mais aussi d'être associée aux petits et grands moments du quotidien. Un accueillant familial loge, nourrit, entretient le linge et la chambre, aide la personne dans les gestes de la vie quotidienne, favorise le maintien des liens familiaux, propose des activités, etc... Il intervient en lien avec l'équipe du Service d'Accueil Familial après avoir suivi une formation initiale.



Pour se lancer dans le métier, toute la famille doit adhérer au projet. C'est un métier de chaque instant, juxtaposant souvent vie privée et professionnelle. Pour avoir des moments de repos, il est indispensable d'identifier des remplaçants.

L'accueillant familial est directement rémunéré par la personne accueillie après la signature d'un contrat de gré à gré et la création d'un compte CESU/Accueil familial employé. Le Service d'Accueil Familial ainsi que le mandataire judiciaire (quand il y en a un) peuvent aider à la contractualisation entre les deux parties. Pour tout renseignement, appelez le Service d'Accueil Familial au 04.70.43.08.38.

Vous souhaitez un mode de vie alternatif à l'entrée en institution ? Pensez à l'accueil familial.

L'accueil familial s'adresse aux personnes porteuses d'un handicap physique, intellectuel ou psychique et bénéficiaires d'une orientation de la MDPH pour l'Allier et aussi aux personnes de plus de 60 ans à la retraite qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre seules chez elles, temporairement ou durablement. L'état de santé et/ou le handicap doivent être compatibles avec une vie de famille dans un milieu non médicalisé.

L'accueil familial est aussi une solution pour permettre une pause aux aidants tout en maintenant un cadre familial et adapté.

Après avoir rencontré le demandeur, le Service d'Accueil familial met en adéquation la demande d'accueil avec l'offre au niveau départemental. Une à plusieurs familles peuvent être proposées en tenant compte le plus possible du secteur souhaité. Des périodes d'essai de durée variable peuvent être envisagées avant l'entrée plus durable en accueil familial.

Par des visites régulières au sein du domicile de l'accueillant familial, une travailleuse sociale, dénommée accompagnante familiale, veille au bon déroulement de l'accueil et assure le suivi médico-social de la personne accueillie, notamment avec des entretiens individuels et/ou collectifs. Le Service d'Accueil Familial propose aussi des temps d'activité collectifs.

L'accueillant familial est directement rémunéré par la personne accueillie après la signature d'un contrat de gré à gré et la création d'un compte CESU/Accueil familial employeur. Le Service d'Accueil Familial ainsi que le mandataire judiciaire (quand il y en a un) peuvent aider à la contractualisation entre les deux parties.

Pour tout renseignement appeler le Service d'Accueil Familial au 04.70.43.08.38.

COMMUNIQUÉ du SEA Vallon (Service de l'eau et de l'Assainissement)



Une nouvelle prestation depuis mars 2021 : mission poteaux d'incendie !

Les élus en place en 2019 avaient souhaité modifier les statuts du syndicat afin de rendre obligatoire la compétence « **contrôle annuel et entretien des poteaux d'incendie** ».

Le lien avec les réseaux d'eau potable étant évident, cela semblait normal que le SEA en ait l'attribution. Les nouveaux élus dès novembre 2020 ont délibéré pour préciser les modalités de réalisation de ce nouveau service. La mise en œuvre n'a pu démarrer, à cause de la crise sanitaire, qu'en 2021.

Cela représente quelque **270 poteaux sur l'ensemble du territoire de nos douze adhérents** ! Une agente technique a été recrutée et a suivi la formation professionnelle nécessaire. Ainsi, **la commune de Meaulne-Vitray** a reçu sa visite, courant septembre, pour le contrôle des **38 poteaux** de la commune.

Vous reverrez donc notre agente chaque année, après qu'elle aura prévenu la mairie de son passage. Elle travaille également en relation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Rappelons que cette mission, de service public comme l'ont souhaité vos élus, est le maillon fort de votre sécurité.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous signaler toute avarie visible qui pourrait concerner un des poteaux de la commune afin que nous puissions intervenir rapidement.

Paiement de proximité :

Nous l'avons déjà signalé en 2020 mais il est bon de le rappeler car nous recevons encore beaucoup d'appels concernant les modalités de règlement.

Bien sûr tout est indiqué au verso de nos factures !

Nous souhaitons insister sur l'aspect pratique et sécurisé du paiement possible dans **les bureaux de tabac affichant le logo du SEA.**

Merci aux buralistes de Hérisson, Cérilly, Saint-Bonnet-Tronçais et Vallon-en-Sully qui ont accepté de jouer le jeu ! Un service appréciable en zone rurale ! (Plus d'infos sur www.seavallon.fr !)

LE RADON



« Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore, incolore et inerte. Il provient essentiellement des sous-sols granitiques et volcaniques qui contiennent de l'uranium.

Il est présent dans l'air intérieur des habitations dans lesquelles il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées, selon leur localisation, leur conception et leur ventilation. Exposés à long terme, les occupants risquent de développer un cancer du poumon, ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Le radon est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987.

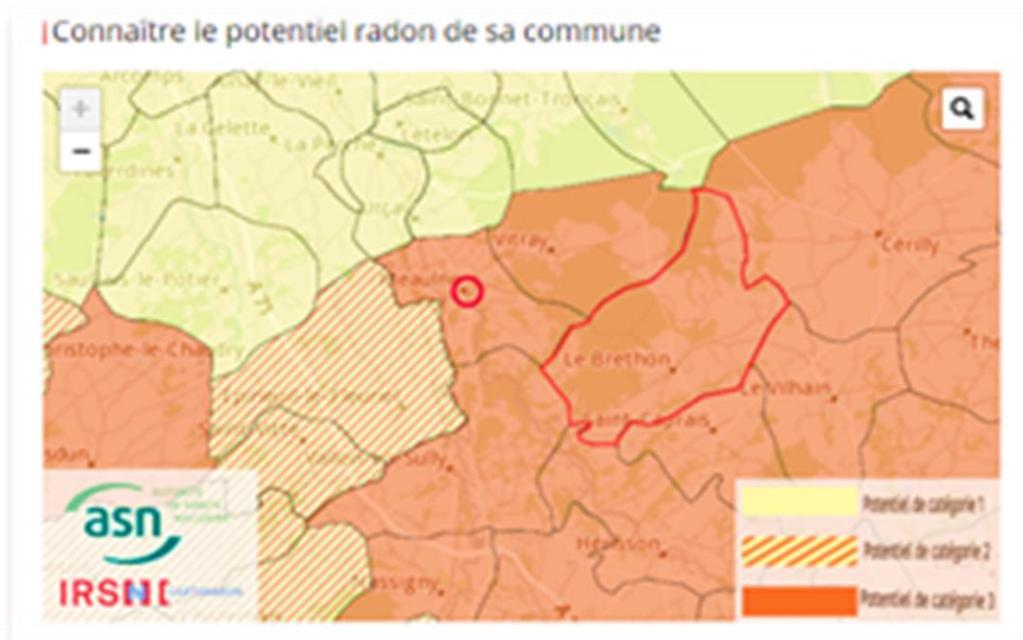
En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Des solutions existent pour réduire la concentration en radon dans une habitation.

Elles consistent à :

- *renouveler l'air intérieur (vérifier le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement, n'obstruez pas les grilles d'aération, ventilez le vide sanitaire ou le sous-sol lorsqu'il existent, renforcer l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée) ;*
- *limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (fissures, passage de canalisations, planchers...).*

Dans tous les cas : aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, été comme hiver.



L'Institut de radioprotection de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une carte du « potentiel radon » de chaque commune sur leur site <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon>.



INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie Tél : 04 70 06 95 34

Fax : 04 70 06 91 29

Mail : mairie.meaulne@orange.fr

Site web : <http://www.meaulne.fr>

Ø Accueil du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le premier samedi du mois de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier : renseignements sur le site de la commune et s'adresser à la mairie

Ecole maternelle	Ecole primaire :
9, place de l'Église	14, place de la Mairie
Tél : 04 70 06 98 75	Tél : 04 70 06 92 12
Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr	

Garderie en période scolaire

Ø Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h-9h et 16h30-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne – Tél : 04 70 04 33 56

Centre Social : 7, chemin de Dagouret

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : centre.social.meaulne@wanadoo.fr

Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée) Ø Ouverture les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h à 15h
Responsable : Mme GENEST

L'agence postale communale :

10, place de la Mairie Tél : 04 70 08 66 72

Ø Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Ø Mercredi et samedi 10h-12h

Ø Courrier relevé à 12h (samedi à 10h)

Ramassage des ordures ménagères et des recyclables (poubelles couvercle jaune) : > Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray

Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray Tel : 04 70 06 96 08

Ø Ouverture : lundi de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h30

Permanence du maire délégué : sur rendez-vous

Mail : mairie-vitray@wanadoo.fr

Location de la salle des fêtes : s'adresser à la mairie

Médecin : Mme Laure GOZARD

15, Rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, Route d'Hérisson – Tél : 04 70 07 22 57

Ø Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Infirmières : Mlle Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ø Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute : M. Szymon BARANSKI

3, Place de la Fontaine - Tél : 06 61 01 03 37

Ø Sur rendez-vous

Déchèterie de Vallon en Sully :

La Montgarnie – Tel 04 43 89 00 07

SICTOM Région Montluçonnaise à Domérat

Tel 04.70.64.23.80 – 04.70.64.10.38

Ø Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h/8h(été)-12h et 13h30-17h/18h ;

fermeture lundi et jeudi

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

Le Champ Conquet ; Ø ouvert toute l'année ; 3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Photos et tarifs sur le site de la

commune. Réservations par tél : 04 70 06 91 13 ou par mail : gitemeaulne@orange.fr